Département du Var
Arrondissement de Brignoles

CDG 83
arrivée n°
NUM 2022-7699NUM
Enregistrée le 25/07/2022

Commune de Barjols

ARRETE DU MAIRE no. 2022-216/RH

OBJET: TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le Maire de la Commune de Barjols,

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu l'arrêté 2021-178 portant sur les lignes directrices de gestion ;
Vu le comité technique de la commune en date du 28 avril 2022 ayant émis un avis favorable sur les ratios promus-promouvables;
Vu la délibération n°2022-41 fixant les ratios promus-promouvables ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ième classe au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom-Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
PAYAN Luc	Adjoint technique territorial – échelon 7	01/08/2022

Article 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressée.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var afin que celui-ci assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la fonction publique précité.

Le Maire,
VENTURINO-GABELLE Catherine

Fait à Barjols, le 19 juillet 2022

MAIRIE de BARJOLS 83 (Var)